



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2024 - 84 en date du 29 février 2024  
fixant les dates, heures limites et lieux de dépôt des documents électoraux  
à la commission de propagande instituée à l'occasion des élections municipales  
et communautaires de la commune de Garches les 17 et 24 mars 2024**

Le préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral et notamment les articles L.241, R.34 et R.38 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) - M. HOTTIAUX (Laurent) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2024 -51 en date du 31 janvier 2024 portant convocation des électeurs à l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune de Garches les 17 et 24 mars 2024 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 2024 - 78 en date du 19 février 2024 instituant une commission de propagande pour les élections municipales et communautaires de la commune de Garches des 17 et 24 mars 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

## **A R R Ê T E**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La commission de propagande susvisée se réunira à la préfecture des Hauts-de-Seine le 1<sup>er</sup> mars 2024 à 14h en salle Rodin pour procéder à la validation des projets de propagande (circulaires et bulletins de vote) des candidats.

### **Article 2 :**

Les dates et heures limites de dépôt du matériel de propagande par les responsables de listes, sont fixées comme suit :

- ▶ pour le premier tour de scrutin : **le jeudi 7 mars 2024 à 12 h.**
- ▶ pour le second tour de scrutin, le cas échéant : **le mercredi 20 mars 2024 à 12 h.**

### **Article 3 :**

Les professions de foi à destination des électeurs ainsi que les bulletins de vote sont à déposer par les responsables de listes auprès de :

Société KOBA  
Route de Neuilly-sous-Clermont  
60290 RANTIGNY

Contact : Mme Lindsay ROULIÉ

Courriel : [lroulie@koba.com](mailto:lroulie@koba.com)

Téléphone : 03 44 64 65 80

### **ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke extending to the right.

Pascal Gauci

Pascal GAUCI